

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge se tiendra le **lundi 18 décembre 2017** à 19 h 00, dans la grande salle de Place Saint-Louis (entrée porte 14) au 189, rue Dupont à Pont-Rouge, afin d'adopter le Programme triennal d'immobilisations des années 2018, 2019 et 2020. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette séance.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

LA GREFFIÈRE,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Jocelyne Laliberté'. The signature is fluid and cursive.

JOCELYNE LALIBERTÉ